

Procès Verbal de La Commission des Grands Projets

Réunion du : 06 MARS 2014

1^{er} Examen

Province : Settat
 Commune : Ras el Ass
 Nature du projet : Marcelllement
 Situation : Douar Lhmzonda (Kourch)
 Références Foncières :
 Pétitionnaire : Mohamed Sebai et cts
 Maître d'œuvre : North Afrique convey Activitris

Avis de la Commission Mixte

vu le projet présenté
 pour pouvoir statuer il ya lieu de :

- présenter la note de renseignements
- présenter le plan de marcelllement établi par l'expert dûment signé et cacheté.
- Remettre le nom des propriétés sur cartouche
- Indiquer le nom de tous les propriétaires sur cartouche
- compléter le plan par la situation extraite du P.A extraite de la carte topographique.

Remarques : satisfaisant

COMMUNE	<u>mf</u>
PROVINCE	<u>27</u>
A.U.S.	<u>[Signature]</u>
R.A.D.E.E.C/O.N.E.P	
O.N.E	
D.P.A	<u>[Signature]</u>
D.R.E.T/ D.P.E.T	
PROTECTION CIVILE	
AUTRES SERVICES:	

Le projet concorde graphiquement avec le tracé des voies d'aménagements. Toutefois, la Commune doit veiller au respect de l'alignement des voies, aux droits des tiers, et à la stabilité des constructions mitoyennes.